

**Mairie
de
Saint Pierre Eynac**

téléphone. 04 71 03 00 56
télécoie: 04 71 57 69 41



**APPROBATION DE LA
1° REVISION**

PLU

**plan local
d'urbanisme**

**Direction
Départementale
de l'Equipement
de la Loire**

service SUH
13, rue des moulins BP 350
43012 Le Puy en Velay cedex

téléphone. 04 71 05 84 05

André Coignet

architecte dplg urbaniste satg

25, avenue paul doumer
42380 Saint Bonnet Le Chateau

téléphone 04 77 50 11 55
portable 06 07 87 36 23

**ANNEXES
SANTAIRES**

La Commune

MODIFICATIONS

06-01

projet arrêté le 22 décembre 2005
approuvé le 26 Juillet 2006
1° révision approuvée le 25 mai 2010

POPULATION

La population de la commune de SAINT PIERRE EYNAC était de 1 754 habitants en 1846. Cette commune a, beaucoup, souffert de l'exode rural, puisqu'en 1975 sa population n'était plus que 618 habitants : presque les deux tiers des concitoyens étaient partis. Mais, depuis la population s'est, régulièrement, accrue passant à 847 habitants en 1999 et atteignant 950 habitants lors d'une évaluation complémentaire en 2004.

C'est-à-dire qu'en moins de 30 ans, la commune a repris presque 40 % de population. Entre les deux derniers recensements, l'excédent naturel est de 32 personnes (93 naissances contre 61 décès), alors que l'évolution de la population cantonale était négative.

Ces fluctuations accompagnent l'évolution de l'activité économique et surtout les facilités de déplacements, dans un premier temps l'exode signifie la recherche d'emplois dans les grandes cités proches Le PUY EN VELAY et SAINT ETIENNE, avec résidence sur place ; puis la croissance des activités (en particulier, les zones sur le secteur de Saint Germain Laprade - commune mitoyenne) en proximité ; et surtout les facilités de déplacement individuel en direction des grands centres économiques, ont redonné à SAINT PIERRE EYNAC son sens d'accueil et de vie.

Cette augmentation depuis 1975 est une croissance régulière, confirmée, pour ne pas dire accrue, par les derniers recensements. C'est plus d'une dizaine de personnes par an. Cela se traduit par une recherche fréquente de secteurs à bâtir que la commune ne peut, pour le moment, satisfaire. Donc, modification de la vie professionnelle, surtout volonté de retour à la campagne, améliorations des déplacements quotidiens, proximité des activités, confirment la réimplantation de nouveaux habitants (des ensembles pavillonnaires) et la réhabilitation de bâtis anciens.

Dans cette population,

- *La tranche d'âge : 0 à 19 ans représente un peu plus de 27 % des habitants de la commune. Bien au-dessus de la moyenne départementale qui est de 23 %*
- *La tranche d'âge des plus de 75 ans représente un peu moins de 5 % des habitants de la commune. Bien en dessous de la moyenne départementale qui est de presque à 10 %*
- *La tranche d'âge entre 60 et 75 ans représente un peu plus de 14 % des habitants de la commune.*
- *Le restant entre 20 et 59 ans étant de 54 %*

C'est donc bien la marque d'une population jeune et en plein essor. Il y a donc un rajeunissement de la population de SAINT PIERRE EYNAC . Cette tranche d'âge active, combinée au souhait de s'implanter dans sa commune

d'origine est un facteur important pour pérenniser une croissance continue mais modeste et surtout pour amortir les à-coups.

Ce constat doit être complété par la volonté de retour au pays ; et surtout, la proximité de l'agglomération du PUY EN VELAY, la facilité des transports, l'acceptation de temps de parcours plus importants, la mise en place des 35 heures . Ce sont des facteurs facilitant ce retour vers de telles communes. En précisant de manière claire les règles d'urbanisation, le Conseil Municipal souhaite améliorer cette nouvelle tendance.

GDF

Le secteur de SAINT PIERRE EYNAC est à proximité d'une canalisation de transfert de Gaz De France. Les études sont en cours pour qu'une partie de la commune puisse être desservie par le Gaz.

EAU POTABLE

La commune participe au syndicat de l'Emblavez. Ce syndicat regroupe 15 communes, soit 15 000 habitants. (COUBON, ST GERMAIN LAPRADE, LE MONTEIL, CHASPINHAC, LAVOUTE SUR LOIRE, SAINT VINCENT, BEAULIEU, MAREVERS, SAINTETIENNE LARDEYROL, LE PERTUIS, ROSIERES, MEZERES, SAINT JULIEN CHAPTEUIL MONTUSCLAT. (QUEYRIERES devrait adhérer au syndicat)

Le prestataire de services est le SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY, il intervient sur 85 Communes du Département, soit le 1/3 du département, son rôle est essentiellement la gestion du réseau.

PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

La production est multiple : soit des communes totalement indépendantes, soit des communes mixtes en partie alimentée par le syndicat, en partie par des sources propres à la commune, soit des communes totalement dépendantes. Actuellement, les réseaux ne sont pas tous interconnectés.

La production est de 2 000 000 m³ par an. Il y a des pointes journalières en été ; due à une augmentation de la demande au profit des résidences secondaires. Le réseau présente un rapport de fuites autour de 30 %. Une partie de l'eau provient du syndicat des eaux du BESSON - ROULON.

En quantité, la production est correcte en hiver, un peu plus difficile en été, toutefois, il n'y a pas eu de grosses difficultés durant l'été 2003, malgré les fortes chaleurs.

La qualité de l'eau est moyenne car les sources sont peu profondes, et il y a beaucoup de petites sources (4 petites sources sur Saint Pierre Eynac)

Toutes les sources sont protégées hors commune; les petites sources ne sont pas toutes protégées (5)
Le document des protections des sources.

RESERVOIRS

Actuellement la commune dispose de plusieurs réservoirs:

LARDEYROL	100 M3	AUPIHNAC	100 M3	
TOURNECOL	100 M3	LE BOURG	200 M3	2 jours
LES SAUCES	200 M3	LA PEREIRE	50 M3	

Chaque réservoir représente au moins une journée d'usage pour les usagers desservis.

La consommation journalière sur la commune est de 120 M3.

INVESTISSEMENT

Les investissements à réaliser sont soit de la réfection de réseaux : en cours sur TOURNECOL soit quelques petits programmes de travaux comme pour le village de MARCILLAC.

Le réseau est relativement récent 1965, il est essentiellement composé de PVC et de l'amiante-ciment; il n'y a pas de plomb sur le réseau.

Certaines parties du Réseau ont été faites à l'économie, ceci obligera que certaines secteurs soient améliorés. En particulier, tout ce qui concerne la partie sous le bourg, les diamètres sont faibles. S'il y a extension les réseaux devraient être revus (diamètre insuffisant) Cela implique des travaux sur de multiples années, mais ils devront se faire qu'il y ait urbanisation ou non, l'urbanisation ne faisant qu'accélérer les travaux.

Problème d'altitude pour alimenter compte-tenu de manque de pressions. C'est le cas pour la PERAIRE (limite), et LA PARAVENT, car limite au niveau du réseau.

INCENDIE

Il n'existe qu'un seul poteau aux normes pour la protection incendie. Une réserve est implantée sur le terrain de foot, et pour la zone d'activités, le programme de travaux envisage la réalisation d'une bâche.

ASSAINISSEMENT

La mairie ne dispose pas de plans, mais une étude assez exhaustive est en cours, et elle permet de donner le plan des réseaux contenus dans ce dossier.

Le schéma directeur d'assainissement est en cours d'études.

L'apport des eaux parasites est trop important pour les diverses STEP

STEP Le bourg	équivalent 200 habitants, surcharge des eaux de ruissellement, pas de séparatif
STEP MONAC, (2001)	équivalent 120 habitants, le séparatif est prévu
STEP LACHAMP, (2000)	équivalent 300 habitants, problème de déversoir d'orage, pas de séparatif, à ciel ouvert dans ce secteur (la zone d'activités doit y être raccordé) C'est le secteur le plus urbanisé de la commune.

Le village de MARNHAC est raccordé sur Saint GERMAIN LAPRADE.

Ces ouvrages (STEP) desservent plus des 2/3 de la population.

Le syndicat a mis au point une note pour la mise en œuvre et l'entretien des installations individuelles.

Compte tenu des mesures réalisées, le rapport conseille une vérification lors de chaque installation d'assainissement autonome. Par ailleurs, l'exiguïté des parcelles, même si les techniques d'épuration s'améliorent, conduit à envisager des solutions groupées pour de petites unités. Ces équipements doivent être définis au fur et à mesure de la capacité de la commune d'investir dans ces mini-stations.

Les incertitudes liées au dimensionnement et surtout à l'emplacement, ont conduit la commune à ne pas indiquer d'emplacements réservés ; en effet, l'évolution des méthodes ne permet pas connaître les besoins dans plusieurs années.

ORDURES MENAGERES

La commune de Saint Pierre Eynac adhère au SICTOM EMBLAVEZ - MEYGAL, ce syndicat a la compétence pour le ramassage des ordures ménagères, le tri et la valorisation des dites ordures. Cet organisme dessert tout le secteur, en disposant de tous les atouts autant en hommes qu'en matériel pour offrir un service de qualité.

Une déchetterie est à la disposition des habitants de la Commune sur le territoire de Saint Germain Laprade, ce dispositif permet d'augmenter le recyclage sélectif des déchets.

Le syndicat assure la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Cette prise en charge par une structure supra communale permet une meilleure gestion de toute la chaîne de traitement des déchets, mais elle ne doit pas masquer qu'en raison des nouvelles directives européennes, dans ce domaine, des investissements importants sont en cours, en particulier la mise en œuvre de nouvelles filières de recyclage.

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine, avec une fréquence à étudier en fonction de la capacité des personnes à assurer le Tri Sélectif.